Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Publié le

SLOW



Commune de COMBS LA VILLE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 NOVEMBRE 2022

Délibération n°3

Date de convocation 21.11.2022

Date d'affichage 21.11.2022

Nombre de Membres

en exercice: 15

présents: 13

votants: 13

Objet: Admission en non-valeur 2022 des titres du budget Centre Communal d'Action Social

L'an deux mil vingt-deux, le 24 novembre, le Conseil d'Administration du C.C.A.S., légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Guy GEOFFROY Président du CCAS à 18h30.

<u>Présents</u>: M. G. GEOFFROY - Mme M. GOTIN - Mme M. GEORGET - M. C. GHIS Mme C. LAFONT - M. E. ALAMAMY - Mme A. ADJELI - Mme R. COCHET - M. F. AUZANNEAU - Mme E. NOËL - Mme M-L. PINGARD - Mme P. DUPUIS - M. P. CHAREIL

Absent représenté :

Absents excusés: M. D. ROUSSAUX- M. Y. LERAY

VU le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses article R.123-20 et R.123-23 ;

VU la liste de titres irrécouvrables du 11/05/2022 n° 5118431333 présentée par le Comptable Public de la Commune, pour un montant total de **188,20 €**;

CONSIDERANT que les motifs de la présentation en non valeurs sont le décès du débiteur et des demandes de renseignement infructueuses ;

CONSIDERANT que les créances sont déclarées irrécouvrables lorsque les procédures engagées par le comptable public n'ont pu aboutir au paiement des créances ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2022, au chapitre 65, compte 6542 « créances éteintes » ;

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Publié le

ID: 077-267708410-20221124-99_241120223-DE

Proposition liste de non valeurs 2022 BC 16400

Présentation en non valeurs arrêtée à la date du 11/05/2022 077015 SGC MELUN 16400 - CCAS COMBS LA VILLE

Exercice 2022 Numéro de la liste 5118431333 2 pièces présentes pour un total de

188,2€

Exercice pièce	Référence	Nom du redevable	Montant	Motif de la présentation
2020	T-41	i	172,20 €	Décédé et demande renseignement négative
2019	T-29	_		Décédé et demande renseignement négative
<u> </u>		TOTAL	188,20 €	

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Publié le



ID: 077-267708410-20221124-99_241120223-DE

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DECIDE d'inscrire en non-valeurs, les titres de recette impayés de la liste 5118431333, pour un montant de **188,20** €.

DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget 2022, compte 6542 « créances éteintes ».

AUTORISE le Président ou son représentant à signer toute pièce consécutive à cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 25 novembre 2022

Le Président du CCA Guy GEOFFROY

Pour: 13 Contre: 0 Abstentions: 0

Transmise en préfecture le :

Exécutoire le :